

COMMUNE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE LES ESCALDES

PROCES VERBAL : CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021.

L'an deux mille vingt et un et le 08 avril, à 18 heures 00, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve Des Escaldes, régulièrement convoqué le 02 avril 2021, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire à huis clos.

Etaient présents : Christian PALLARES, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Laetitia TISSEYRE, Ludovic THIVOLLE

Absents :

M. Eric CHARRE donne procuration à Mme Marie-José ESTEVA
M. Quentin FALCOZ donne procuration à M. Bernard PIROF
M. Mathieu GARRIGUE donne procuration à M. Brice BOUVIER
Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET
M. Joseph DOMINGO donne procuration à M. Ludovic THIVOLLE
Mme Angélique FOUSTER donne procuration à Mme Laetitia TISSEYRE

Monsieur Brice BOUVIER a été élu secrétaire de séance.

1- Comptes Administratifs 2020:

Délibération N°2021-04-001

Comme le prévoit la réglementation, M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs 2020. Mme Marie-José ESTEVA Adjointe prend la présidence. Pas de question, l'assemblée passe aux votes : Les comptes administratifs 2020 de la commune et du budget annexe du Camping sont adoptés à l'unanimité. M. le Maire revient dans la salle du Conseil et Mme Marie-José ESTEVA l'informe des votes :

Suffrages exprimés : 14

Votes : Pour : 14 – Contre : 0 – Abstentions : 0

Tableau récapitulatif des comptes administratifs 2020

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMMUNE						
Résultats reportés 2019		47640.45	162 320.34		114 679.89	
Opérations de l'exercice	684 400.90	824 820.05	144 829.40	212 881.47	829 230.30	1 037 701.62
TOTAUX	684 400.90	872 460.50	307 149.74	212 881.47	943 910.19	1 085 341.97
Résultats de clôture 2020		188 059.60	94 268.27			93 791.33
Restes à réaliser			106 270.00	31 740.00	74 530.00	
TOTAUX CUMULES	684 400.90	872 460.50	413 419.74	244 621.47	1 097 620.64	1 117 081.97
RESULTAT DEFINITIF		188 059.60	168 798.27			19 261.33
CAMPING						
Résultats reportés 2019		16 959.78		9 762.41		26 722.19
Opérations de l'exercice	93 788.69	96 843.16	16 569.12	13 000.00	110 357.81	109 843.16
TOTAUX	93 788.69	113 802.94	16 569.12	22 762.41	110 357.81	136 565.35
Résultats de clôture 2020		20 014.25		6 193.29		26 207.54
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	
TOTAUX CUMULES	778 189.59	986 263.44	429 988.86	267 383.88	1 208 178.45	1 253 647.32
RESULTAT DEFINITIF		208 073.85	162 604.98			45 468.87

2 / Comptes de gestion 2020

Délibération N°2021-04-002

M. le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestions de l'année 2020. Le Conseil Municipal après consultation, déclare que les comptes de gestions dressés par le comptable public pour l'année 2020 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part

3/ Affectation des résultats 2020

Délibérations N°2021-04-003 & N°2021-04-004

Le Conseil municipal après en avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 constate que les comptes administratifs du Budget Principal et du budget Camping Sol i Neu présentent un excédent de fonctionnement et décident d'affecter ses résultats suivant les tableaux ci-annexés :

Camping Sol i Neu

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – Camping Sol i Neu		
Fonctionnement	+	20 014.25 €
Investissement	+	6 193.29 €
RESTES A REALISER ANNEE 2020		
Recettes	+	0.00 €
Dépenses	-	0.00 €
Déficit	-	0.00 €
AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2021 – Camping Sol i Neu		
Résultat année 2020 investissement	+	6 193.29 €
Solde des restes à réaliser 2020	-	0.00 €
Besoin de financement	+	6 193.29 €
Résultat année 2020 fonctionnement	+	20 014.25 €
Affectation en réserves R 1068 investissement. Année 2021		11 014.25 €
Report en fonctionnement excédent antérieur R 002		9 000.00 €

Budget Principal

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – Budget Principal		
Fonctionnement	+	188 059.60
Investissement	-	- 94 268.27
RESTES A REALISER INVESTISSEMENT ANNEE 2020		
Recettes	+	31 740.00
Dépenses	-	106 270.00
déficit RàR	-	- 74 530.00
AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2021 – Budget Principal		
Résultat année 2020 investissement	-	- 94 268.27
Solde des restes à réaliser 2020	-	- 74 530.00
Besoin de financement	-	- 168 798.27
Résultat année 2020 fonctionnement	+	188 059.60
Report sur 002 fonctionnement Année 2021		18 059.60
Affectation en réserves R 1068 invest. Année 2021		170 000.00

4/ Vote des taux d'imposition:

Deliberation N°2021-04-005

Monsieur le Maire expose que la loi des finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis cette date 80% des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation. Pour les 20% de ménages restant, l'allègement sera de 30% en 2021 et de 65% en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera la taxe d'habitation au titre de la résidence principale.

Cette disparition du produit fiscal sera compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur le territoire. Pour le Département des Pyrénées Orientales le taux appliqué est celui de 2020 soit 20.10 % (TFPB) et pour la commune le taux voté de 2020 est de 12.56 %(TFB), soit un taux total dit « taux de référence » de 32.66 %.

Commune par commune, les montants de la taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de la taxe foncière transférée. Pour corriger cette inégalité, un coefficient correcteur a été institué pour permettre d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre communes.

Au vu des éléments ci-dessus, le conseil municipal doit délibérer sur la fixation des taux de fiscalité directe pour 2021.

- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 70.99 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32.66 %
 - Etant bien précisé que ce taux de référence tient compte : d'une part du taux communal de 12.56 % qui reste inchangé par rapport à 2020 (taux voté en Conseil Municipal du 28/07/2020 et pour lesquels les élus réaffirment leur souhait de ne pas augmenter cette année les taux de fiscalité sur la commune),
- D'autre part du taux départemental 2020 soit 20.10 %

Il est à préciser que pour le contribuable, l'opération est transparente et sans conséquence financière sur la part communale.

Au vu de l'état 1259 des taux d'impositions de 2021 transmis par les services fiscaux ;
 Considérant les propositions de Mr le Maire, permettant de déterminer le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2021 ; le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'année 2021 des taxes directes locales de la manière suivante :

Taxe Foncière Bâti (TFB)	32.66 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	70.99 %

5/ Vote des Budgets Primitifs 2021

Délibération N°2021-04-008

Le projet de budget communal pour l'exercice 2021 a été présenté en commission des finances du 07/04/2021 et il est à rappeler que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Ce projet s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021					
Chapitre	Libellé du chapitre	BUDGETS PRIMITIFS 2021			
		COMMUNE		CAMPING	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES HT	RECETTES HT
011	Charges générales	250 000 €		57 100 €	
012	Charges de personnel	318 000 €		55 400 €	
65	Charges de gestion	142 000 €		1 300 €	
66	Intérêts emprunts	24 800 €			
67	charges exceptionnelles	2 500 €		700 €	
68*	amortissement compte 204 - sydell	11 050 €			
014	Atténuation de produits	20 000 €			

022	dépenses imprévues	21 200 €			
023*	Virement à la section d'investissement	102 450 €			
70	Produits des services		83 300 €		100 500 €
73	Impôts et taxes		514 500 €		1 400 €
74	Dotations et participations		178 200 €		
75	Autres produits		71 100 €		2 900 €
76	Produits financiers		100 €		
77	Produits exceptionnels		5 240 €		700 €
002	Résultat reporté		18 060 €		9 000 €
013	Atténuation de charges		1 500 €		
042	Travaux en régie		20 000 €		
TOTAL GENERAL €		892 000 €	892 000 €	114 500 €	114 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2021

chapitre	Opération	Libellé du chapitre/opération	BUDGETS PRIMITIFS 2021			
			COMMUNE		CAMPING	
			DEPENSES	RECETTES	DEPENSES HT	RECETTES HT
001		déficit ou excédent reporté	94 269 €			6 194 €
10		dotations, fonds, réserves		210 050 €		11 015 €
13		subventions investissement		19 925 €		
16		Emprunt & dettes	55 420 €	375 617 €		21 791 €
21		travaux en régie	20 000 €		39 000 €	
28		Amortissement		11 050 €		
021		virement de la section fonctionnement		102 450 €		
024		produit de cession		25 000 €		
	82	réserve foncière	20 000 €			
	85	acquisition matériel	19 550 €			
	101	travaux communaux	73 400 €	21 400 €		
	102	acquisition camion benne		10 693 €		
	111	bâtiments communaux	39 220 €			
	112	travaux estives	9 100 €	3 350 €		
	117	protection rivière - blocs rocheux	3 041 €			
	127	mise en esthétique réseaux secs	35 000 €			

	133	mise en sécurité église école	23 000 €	8 465 €		
	135	travaux église	6 000 €			
	136	aménagement centre bourg	70 000 €			
	137	ancienne école mairie villeneuve	50 000 €			
	138	photovoltaïque bâtiment - arbre solaire	120 000 €			
	139	restauration filature	80 000 €			
	140	aménagement sécuritaire routier	70 000 €			
	TOTAL GENERAL €		788 000 €	788 000 €	39 000 €	39 000 €

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14;
- Vu le projet de budget ; Décide par 15 (quinze) voix Pour ; d'approuver le projet de budget de la commune et du camping pour l'exercice 2021, tels que présentés ci-dessus.

5A/ – Subventions aux associations

Délibération N°2021-04-006

M. le Maire donne la parole à M. Brice BOUVIER, adjoint à la vie associative, qui présente le tableau issu des réunions de commissions qui ont eu lieu les 15/03/2021 & 07/04/2021.

Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires du tableau synthétique des demandes et projet d'octroi des subventions. Il est commenté pour chacune d'elle. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 15 voix Pour vote les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT €	ASSOCIATIONS	MONTANT €
ACCA CHASSE	400 €	Aide à Domicile en Milieu Rural	600 €
AMICALE POMPIERS	250 €	LES RESTOS DU COEUR	400 €
ASS PECHE AAPMA	150 €	ASS.MAITRES CHIENS AVALANCHE	50 €
LES AMIS DE L'ECOLE	400 €	ASS. CHEMIN FAISANT	250 €
UN PETIT BAGAGE D'AMOUR	50 €	COMITE USAGERS TRAIN JAUNE	80 €
COOP RASED	150 €	PREVENTION ROUTIERE	50 €
CLUB DETENTE ET LOISIRS	460 €	ECOLE RUGBY CERDAGNE	200 €
ASS ARTS PERPETUELS	500 €	ASS. OSSEJA TIR SPORTIF	50 €
ASS.BOUGE EN CAROL	100 €	ASS. DANSE POURQUOI PAS NOUS	50 €
SMCC TRACE CATALANE	100 €	ECOLE FOOTBALL CERDAGNE	200 €
CARIOLETTES YOGA	50 €	ASS SPORTIVE COLLEGE CERDANYA	100 €
ASS PROTECTION ANIMALE	50 €	FUTSAL BOURG-MADAME CC	100 €
CLUB LUTTE FONT-ROMEU	250 €		

6/ Canal du ribéral – nouvel estimatif

Délibération N°2021-04-007

M. le Maire rappelle à l'assemblée le dernier conseil municipal du 16/03/2021 et la délibération N°2021-03-005 "demande de subventions AAP4.3.2" pour un montant de 36 000 € HT.

Après discussion le 21/03/2021 avec les propriétaires de la parcelle cadastrée C239; lesquels refusent toute modification du canal à l'intérieur de leur propriété, les travaux sont revus à la baisse.

La demande de subventions globale auprès du guichet unique de la Région Occitanie sera réalisée sur la base d'un montant arrondi à 27 000 € HT. La ventilation de cette demande de subventions se fera de la manière suivante :

• Conseil Régional Occitanie	30%	= 8 100 € HT
• Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	30%	= 8 100 € HT
• Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	20%	= 5 400 € HT
• Commune d'Angoustrine-Villeneuve-des-Escalades	20%	= 5 400 € HT
TOTAL	100%	= 27 000 € HT

7/ Questions diverses

A/ Conseil en énergie partagé territorial

Délibération N°2021-04-009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mission portée par le Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité pays catalan (SYDEEL66), en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, intitulé « conseil en énergie partagé territorial » (CEP).

Le Conseil Energie Partagé est un service proposé en amont et en parallèle des bureaux d'études. Il accompagne la commune dans toutes les démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie. Les prestations concernent le patrimoine communal existant (bâti et éclairage public), en construction, ou en projet et porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la commune : combustibles, électricité et carburants.

Le Conseil en Energie Partagé proposé sur une durée de 5 ans, se déroule en deux phases principales qui se suivent chronologiquement :

- 1- La réalisation, la première année, d'un bilan d'orientation énergétique de la commune;
- 2- Pour s'assurer de l'efficacité des préconisations et de la pérennité des économies réalisées, un suivi régulier, réalisé par le biais d'une plateforme internet, et un contrôle des factures d'énergie et d'eau, sur la base des informations transmises par la commune, est mis en œuvre sur 4 ans.

Le coût de l'adhésion de la collectivité au service de conseil en énergie partagé territorial est de 1.00 € par habitant et par an.

VU la délibération N°2021-03-009 en date du 16/03/2021 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour bénéficier de ce service.

Mr le Maire Christian PALLARES lève la séance à 20h25